



SAINT FERRIOL - Commune

Séance du 02 avril 2026

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 26/03/2026 <i>deux avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Corine GIROD</i>
Présents : 10	Présents : Corine GIROD, Incarnation MARTY, Luc ZAGINI, Hendrik COOLS, Patrick TRILLO, Nathalie LECERF, Marie-Laure LUTZ, Eric DENJEAN, Nadine L'HENORET, Clément LEGRAND
Votants: 11	
Pour: 7	Représentés: Virginie BLANCO représentée par Corine GIROD
Contre: 4	Excusés:
Abstentions: 0	Absents:
	Secrétaire de séance: Incarnation MARTY

Objet: DESIGNATION DE DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DAMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL CORBIERES-FENOUILLEDES - DE_025_2026

Vu le décret n°2021-1151 du 4 septembre 2021 portant classement du Parc naturel régional Corbières-Fenouillèdes,

Vu l'arrêté préfectoral n°MACIT-INTERCO-2021-012-01 portant modification du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional en Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Corbières-Fenouillèdes,

Vu le code général de fonction publique territoriale,

Considérant le résultat des élections municipales de Mars 2026,

Madame le Maire rappelle qu'il est nécessaire de désigner deux conseillers municipaux qui représenteront la commune (1 titulaire et 1 suppléant) au Comité Syndical du Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional Corbières-Fenouillèdes.

Chaque conseiller à l'appel de son nom a écrit son bulletin de vote sur papier blanc et l'a remis fermé au Président.

Le dépouillement auquel il a été procédé dès réception par le Président de la totalité des bulletins de vote établis a donné les résultats suivants pour le délégué titulaire :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

Date de transmission de l'acte: 09/04/2026

Date de reception de l'AR: 09/04/2026

011-211103411-DE_025_2026-DE

A G E D I

- A déduire bulletins blancs (ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître) 0
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6
- A obtenu : TRILLO Patrick 7 voix
- A obtenu : L'HENORET Nadine 4 voix

Il a été ensuite procédé à l'élection du délégué suppléant :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
- A déduire bulletins blancs (ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître) 0
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6
- A obtenu : LUTZ Marie-Laure 7 voix
- A obtenu : L'HENORET Nadine 4 voix

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de désigner :-

M. TRILLO Patrick, en tant que titulaire

Mme LUTZ Marie-Laure en tant que suppléante

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,
Corine GIROD
Signé

Date de transmission de l'acte: 09/04/2026

Date de reception de l'AR: 09/04/2026

011-211103411-DE_025_2026-DE

A G E D I